

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 6 mai 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 70 000 € : 5 250.00 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 70 001 € et 120 000 € : 7.50 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120 001 € et 170 000 € : 6.50 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 170 001 € et 200 000 € : 6.00 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 200 001 € : 5.50 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

VENTE DE TERRAINS

TYPE DE TERRAIN	HONORAIRES FORFAITAIRES
TERRAIN "A BÂTIR"	5 500.00€ TTC
TERRAIN DE "LOISIRS"	3 500.00€ TTC

VENTE DE GARAGE, BOX, PARKING

GARAGE, BOX, PARKING	HONORAIRES FORFAITAIRES
PAR LOT	2000.00€ TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

18€ TTC FORFAITAIRE A CHAQUE RELOCATION

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires :

10.92% TTC du montant du loyer hors charges annuel + 138.00€ TTC

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

- La loi du 06 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR précise que ces honoraires sont à partager à parts égales entre le propriétaire et le locataire. La part des honoraires imputables aux locataires ne pouvant localement dépasser 11€ TTC par m² habitable incluant 3€ TTC par m² concernant les frais d'état des lieux.

GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE	HONORAIRES TTC
TAUX DE GESTION SELON LE MONTANT DU LOYER PROPOSE ET LE NOMBRE DE LOTS A ADMINISTRER	6.60% à 9.60%
ASSURANCE PERTE DE LOYERS	2.11%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	HONORAIRES
PAR RELOCATION	2 mois de loyer HT à la charge du preneur et du bailleur par moitié

Dans le cas d'un mandat de gérance, les honoraires de location sont partiellement intégrés aux honoraires de gérance. La part restant imputable au mandant restant variable en fonction du montant du loyer hors charges.

Taux de TVA en vigueur de 20% révisable selon la réglementation fiscale

Société HERSANT IMMOBILIER SARL au capital de 7 622€ € - Siège social : 43 et 45 rue Jehan de Meung - RCS ORLEANS n° 379816655 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière n° 45012018000027577 délivrée par la CCI du LOIRET
Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS